

Arrêté n° AG-2025-DIMENC-0032 du 12 novembre 2025
portant désignation de membres au conseil d'administration du fonds nickel

Historique :

Créé par : Arrêté n° AG-2025-DIMENC-0032 du 12 novembre 2025 portant
désignation de membres au conseil d'administration du fonds nickel

JONC du 14 novembre 2025
Page 25417

Article 1^{er}

L'article 22 de l'arrêté modifié n° 2019- 1723/GNC du 6 août 2019 relatif aux désignations dans les secteurs du transport, des infrastructures publiques, de la prévention routière et des problématiques minières est abrogé.

Article 2

Au conseil d'administration du Fonds Nickel, sont désignés, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 août 2029 :

- Deux représentants des professionnels de l'industrie minière et métallurgique en Nouvelle-Calédonie nommés sur propositions des organisations professionnelles et leur suppléant :

M. Thomas Sevetre,
Titulaire

Mme. Aline Loricourt,
suppléante

M. Guillaume Kurek,
Titulaire

M. Gabriel Bensimon,
suppléant

- Un représentant des salariés de l'industrie minière désigné sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives et son suppléant :

M. Miguel Laigle, titulaire

M. Vianey Saliga, suppléant

- Deux représentants des entreprises de sous-traitance minière nommés sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives et leur suppléant :

M. Max Foucher, titulaire

M. Victor Nemoadjou, suppléant.

Un titulaire à désigner ultérieurement M. Julien Meureureu Gowe, suppléant

- Un représentant des associations environnementales nommé sur proposition des associations environnementales les plus représentatives et son suppléant :

Arrêté n° AG-2025-DIMENC-0032 du 12 novembre 2025

Mise à jour le 12/11/2025

M. Jean Guy Mboueri, titulaire

M. Hilaire Kiki, suppléant

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.